
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 février 2016

Résolution: CA16 22 0051

Résolution pour le maintien des commissaires scolaires

Considérant que le scolaire est un palier de gouvernance de proximité, comme le municipal, où des citoyens peuvent s'impliquer et faire des choix qui correspondent aux besoins de leur milieu;

Considérant que le scolaire et le municipal partagent de nombreuses préoccupations (sécurité aux abords des écoles, aménagement des parcs-écoles, utilisation des infrastructures culturelles et sportives, etc.) et collaborent étroitement à l'amélioration du cadre de vie des Montréalais;

Considérant que les élus scolaires sont imputables à leurs concitoyens des décisions qu'ils prennent en leur nom, et qu'ils ont la charge de gérer le plus efficacement possible la taxe scolaire qu'ils prélèvent en assurant l'équité des services éducatifs sur l'ensemble du territoire de leur commission scolaire;

Considérant que les élus scolaires sont, pour les élus municipaux, des répondants au sein de l'institution scolaire et qu'ils constituent donc des partenaires importants du développement des communautés locales;

Considérant que sur les territoires couverts par les arrondissements montréalais vivent des communautés de langue anglaise dont les droits sont protégés par la Constitution, droits qui incluent, entre autres, la capacité à gérer leurs institutions scolaires;

Considérant que Montréal présente des défis particuliers quant à la scolarisation (forte présence d'enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage, intégration et francisation des immigrants, participation au développement économique de la métropole, accueil d'un nombre grandissant d'enfants au cours des dix prochaines années, entretien et agrandissement du parc immobilier, etc.);

Considérant que les élus scolaires sont des Montréalais qui connaissent les enjeux de la métropole et qui ont à cœur de les relever;

Considérant que la démocratie représentative, avec des élus représentant un territoire donné, est la mieux à même de favoriser la juste représentation de tous les quartiers montréalais au sein des instances décisionnelles des commissions scolaires;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De réitérer l'importance de maintenir des commissaires scolaires représentant un territoire donné et imputables à leurs concitoyens des décisions qui sont prises en matière d'éducation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09